## LE FAUX PAS DE REYNALD SECHER

Reynald SECHER — JUIFS ET VENDÉENS, D'un génocide à l'autre, Olivier Orban, 1991, 233 p.

## Compte rendu de André Martin

Après avoir soutenu une thèse de troisième cycle en 1983, puis une thèse de doctorat d'État en 1985, M. Reynald Secher en a tiré deux livres publiés presque simultanément en 1986, l'un Chapelle-Basse-Mer, chez Perrin, La village vendéeet l'autre, aux Presses universitaires de France, Le Génocide franco-françaisLe premier est un « carottage », limité au cas d'un village qui serait aussi son berceau familial, le second, une étude d'ensemble du drame vendéen. Dans les deux cas, une préface de Jean Meyer rend hommage au travail et à la probité de l'auteur. Au second livre Pierre Chaunu a ajouté un avantpropos des plus élogieux. En collaboration avec Jean-Joël Brégeon, M. Secher a également publié, chez Tallandier, un ouvrage, quasiment inconnu jusqu'ici, de Gracchus Babeuf, La guerre de Vendée elle système de dépopulatiopremière dénonciation de l'extermination des Vendéens par la Convention, et véritable cause, peut-être, de l'exécution précipitée de G. Babeuf.

Ces trois livres ont apporté une certaine notoriété à M. Secher, et lui ont même valu quelque sympathie dans les

mouvances de la « droite modérée » : vente de livres, signatures, conférences.

MM. Meyer et Chaunu n'ont pas tort de souligner l'originalité de ce travail : si M. Secher n'est pas le seul à s'être penché sur les horreurs commises en Vendée, du moins a-t-il le mérite de le faire dans le cadre universitaire où, depuis longtemps, on préfère les Bleus aux Blancs. Pourtant, chaque fois que j'ai entendu M. Secher, j'ai éprouvé un malaise. Visiblement heureux de tenir la vedette devant un public tout acquis, et même amusé du bon tour qu'il avait joué à l'université jacobine, il ne manquait pas de faire remarquer, avec une nuance de regret et d'inquiétude, d'ailleurs compréhensible, que son courage lui avait fermé les portes de la carrière universitaire, voire de la haute administration. Mais, à chaque fois, son auditeur ne pouvait se défendre de l'impression que M. Secher n'attendait qu'une occasion pour se faire pardonner et pour rejoindre les Pierre Chaunu et l'Alma Mater.

M. Secher vient de publier chez Olivier Orban un livre dont le titre, Juifs et Vendéens, d'un génocide à l'autrest complété par un sous-titre : « La manipulation de la mémoire ». « Ce livre, ne nous y trompons pas, n'est ni un pamphlet, ni un ouvrage de passion, mais le fruit d'une froide réflexion », affirme l'auteur dès les premiers mots de son introduction. De son propre aveu donc, il a pris le temps de réfléchir à ce qu'il écrivait, et il n'a pas cédé à un mouvement d'humeur. Pouvaiton « s'y tromper »? Non, car son livre n'a rien d'un pamphlet, du moins d'un pamphlet dans la tradition française des Paul-Louis Courrier, qui mettent un point d'honneur à dénoncer les tares des puissants du jour plutôt qu'à plaire. Mais M. Secher a écrit un livre de passion, et même d'une passion quelque peu suspecte. En proie à une fièvre subite, il a décidé de sacrifier, si l'on peut dire, le drame vendéen sur l'autel de la Shoah juive. C'est ainsi que les malheurs des Vendéens vont servir de fairevaloir aux malheurs des juifs. La bizarre interversion contenue dans le titre de l'ouvrage est significative. Même s'il existe des ouvrages historiques où l'on invite le lecteur à remonter dans le temps, on ne dirait sans doute pas : 1939-1914, d'une guerre à l'autre. M. Secher a sacrifié l'ordre chronologique normal auquel aurait dû s'attacher l'historien à un ordre de préséance

morale dont il fait bénéficier les « Juifs » au détriment des « Vendéens »

Le professeur Faurisson qui, lui aussi, a procédé par « carottages » dans de multiples « vérités » de la seconde guerre mondiale et qui les voyait s'effondrer au fur et à mesure des vérifications, réclamait « une preuve, une seule preuve » — mais qui résiste au crible de l'analyse — de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide. Avec la loi du 13 juillet 1990, le gouvernement français inventait la « preuve législative ». M. Secher invente aujourd'hui la « preuve vendéenne » : je vous apporte les preuves du génocide vendéen ; donc, vous devez croire au génocide des juifs.

Si l'auteur se sert du génocide vendéen pour susciter l'émotion du lecteur au profit du génocide des juifs, on constate qu'il n'ose pas assimiler les deux génocides. Celui des juifs reste le « crime absolu ». Les souffrances du « peuple saint » et celui de populations profanes ne sauraient se comparer. C'est ainsi que M. Secher insiste pour nous faire comprendre qu'il ne veut surtout « ni banaliser, ni relativiser le génocide juif » (p. 196).

Dès la page 18, l'auteur mobilise l'émotivité et la subjectivité du lecteur, en rapportant, sans indication de lieu ni de date, un prétendu souvenir personnel : « une femme d'un certain âge se leva et, me regardant droit dans les yeux, prit la parole, cachant mal son émotion : "Monsieur, me dit-elle d'une voix chevrotante, [...]. Je suis juive et j'ai perdu toute ma famille dans les camps d'extermination » (souligné par nous). Si, après cela, le lecteur ose encore exercer son esprit critique et faire ainsi de la peine aux victimes, il encourra, comme R. Faurisson, la réprobation de la conscience universelle et, au besoin, la répression des tribunaux. Même procédé en conclusion, quand l'auteur explique qu'il a eu l'occasion de travailler dans un hôtel juif traditionnaliste aux États-Unis : « J'ai sympathisé avec le personnel et les clients dont la grande majorité était composée de *survivants* des camps de *concentration* [...] un vieil homme perclus de rhumatismes [...]. L'émotion était trop forte [...] il se mit à sangloter » (souligné par nous) (p. 217). Et, pour mieux emporter les dernières défenses du lecteur, l'auteur poursuit « naïvement » par un commentaire personnel.

On aura remarqué la ressemblance de ces deux scènes dramatiques. Mais, dans la seconde, il n'est plus question que de

« concentration », car le mot d' « extermination » jurerait avec celui de « survivants » dans l'ensemble « survivants des camps d'extermination ». Pourtant, dans l'esprit de M. Secher, il s'agit bien des mêmes camps !

Faut-il que les exterminationnistes soient à court d'arguments et inquiets, comme en témoigne M. Secher lui-même quand ce dernier nous explique qu'il a écrit cet ouvrage « afin, éventuellement, de casser un processus de remise en question de la mémoire de la Shoah, processus déjà engagé » (p. 19). Les révisionnistes ne poussent-ils pas l'audace jusqu'à « exige[r] la publication de preuves » du génocide des juifs ? (p. 220)

Alors que le substrat et l'intérêt du livre sont constitués par l'abondance des citations d'époque, qui établissent la volonté et l'exécution du génocide des Vendéens, l'auteur, qui avait apporté 716 notes et références à l'appui de son premier livre et 914 notes et références à l'appui du second, renonce ici quasiment à toute indication de source ou de référence. Il y a bien quinze renvois en bas de pages mais qu'on en juge :

- p. 91, et alors que le mot est déjà apparu plusieurs fois dans les pages précédentes, l'auteur s'avise de préciser que « brigands » veut dire « Vendéens », comme si le lecteur était incapable de comprendre tout seul ; mais, quelques lignes plus bas, il commenceune longue citation du général bleu Danican, sans indiquer ni source, ni référence ;
- de même, p. 130, l'auteur cite une lettre, très révélatrice des conventionnels, au représentant du peuple Guezno; mais il ne fournit ni source ni référence et consacre la seule note en fin de volume à reproduire sur quatre pages un poème de Victor Hugo; quatre pages qui auraient été mieux utilisées à donner les sources et références des nombreuses et intéressantes citations réunies par l'auteur sur le seul thème du génocide vendéen.

Ce procédé a sa raison d'être. Au premier degré, on habitue le lecteur à se satisfaire de citations sans références, et donc à s'en remettre à la « probité » supposée des auteurs, fussent-ils exterminationnistes. Au second degré, on suppose que le lecteur curieux voudra procéder à une vérification : avec un peu de persévérance, il pourra en effet trouver, dans les autres ouvrages de M. Secher, les sources et les références de la plupart des citations relatives au génocide vendéen... et en déduire que toutes les affirmations sur tous les génocides doivent être également

fiables, dans ce livre comme dans d'autres. M. Secher a soin d'indiquer les bons auteurs : Pierre Vidal-Naquet, Léon Poliakov, Elie Wiesel et, avec Victor Hugo, il ouvre la voie à tous les Lanzmann et autres Martin Gray : lyrisme et rhétorique font, à leur manière, fonction de preuves historiques. La lecture de Paul Rassinier, auquel il faut toujours revenir, nous rappellera que les exterminationnistes ont déjà revendiqué le droit à la « licence poétique ».

L'absence de références, surtout temporelles, est utilisée pour donner à des citations un sens qu'elles n'ont pas. C'est le cas pour l'usage parfaitement abusif qu'il fait d'un court fragment de Goering (p. 210). Il applique le vocabulaire exterminationniste <sup>(1)</sup> au récit du drame vendéen et il invoque le génocide juif à propos d'un texte de 1795 ou encore au sujet d'un texte de 1940 présenté comme visant un prétendu génocide des Polonais<sup>(2)</sup>.

Franchissant un degré de plus, nous en arrivons aux faux parallèles et aux faux semblants. Ainsi :

- « En 1793, la France montagnarde programmait officiellement l'extermination de la population de la Vendée militaire [dont

<sup>(1)</sup> Le célèbre « solution finale » (p. 62) ; « N'en doutons pas » (p. 84), pour solliciter le sens d'une citation ; « On croit rêver ! » (p. 105), expression polémique qui prépare le lecteur aux mêmes « arguments » à l'égard du révisionnisme ; « Plus jamais cela » (p. 118) et « "de génération en génération" » (p. 125), dans des guillemets abusifs qui appliquent au génocide vendéen des phrases qui appartiennent désormais au rituel de la Shoah ; « à la grande stupeur[de ceux] qui en ont été les spectateurs, voire des victimes miraculeusement rescapées » (souligné par nous) (p. 174), argument courant des Victimes contre le révisionnisme ; « l'élimination de l'autre » (p. 199), terminologie typiquement contemporaine, appliquée par amalgame à la fois à la Vendée ou à la Shoah. Cette liste n'est pas exhaustive.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un article de Luc Durtain, publié par la revue *Notre Combat*dans son numéro du 8 mars 1940, que j'ai sous les yeux. Il faut d'abord rappeler que cette revue est, comme les articles qui y sont publiés, caractéristique de la propagande de guerre et se présente d'ailleurs comme « le premier périodique né de la guerre [...] dès septembre 1939 ». L'article de L. Durtain comporte dix-huit pages, qui prétendent décrire la situation apocalyptique de la Pologne tout en oubliant de parler du pacte germano-soviétique, du partage de la Pologne et de l'occupation de l'autre moitié par les Soviétiques. Il faut convenir que L. Durtain connaît son métier et que les formules dramatiques ne manquent pas. Cependant, elles ne concernent pas spécialement les juifs mais l'ensemble des Polonais. Un chapitre d'une page est consacré à l'Église catholique, qui luimême succède à un chapitre d'une page et demie consacrée aux « non aryens ». Le procédé de M. Secher consiste à ne fournir aucune citation de ces passages et à détourner la prose de M. Durtain pour y voir un « pressentiment » de la Shoah. C'est ainsi que se fabriquent les « prophéties » et les « preuves ».

le livre énumère les preuves] ... En 1941, l'Allemagne nationalesocialiste décidait de la même politique vis-à-vis des Juifs » (p. 14) sans preuve, mais on remarquera que, cette fois-ci, l'habile auteur n'a pas dit « officiellement » ;

- « certains, décideurs et exécutants [du génocide vendéen], avaient pris la précaution de ne jamais rien écrire ... Précaution que d'autres, comme les nazis, prendront aussi ! » (p. 87-89), argument qui revient plusieurs fois<sup>(3)</sup>.

Qui faut-il croire? Le polémiste qui vole au secours des exterminationnistes en cherchant à expliquer la pénurie de preuves, qu'on affirmait surabondantes? ou le même qui invoque une « routine de la mort ... administrative, paperassière tracassière à l'excès » (souligné par nous) (p. 208)? Qui dit paperassière dit papiers, qui dit papiers dit preuves ; si ces preuves ont été trouvées, qu'on les produise ; si elles n'ont pas été trouvées, qu'on s'abstienne d'accuser ; mais surtout qu'on n'aille pas détourner des preuves de la déportation pour en faire des preuves d'une extermination.

La page 209 offre également un exemple de sournoise insinuation quand l'auteur explique que « L'Allemagne nazie confisquera tous les biens juifs ; la Convention débattra souvent de cette idée vis-à-vis de ceux des Vendéens pour finalement l'abandonner sous le prétexte frileux qu' "on ne les avait pas suffisamment exterminés" ». Rédaction qui suggère que, si l'Allemagne nazie a confisqué tous les biens juifs, c'est parce

<sup>(3)</sup> Il est tout à fait possible que « certains décideurs et exécutants », tant montagnards que nazis, aient pris la précaution de ne rien écrire. Les preuves du génocide vendéen, qui remonte à deux siècles, abondent néanmoins, comme le démontrent les propres travaux de M. Secher. Faute de toute preuve d'un génocide juif, qui remonterait à une quarantaine d'années, les exterminationnistes en sont réduits à prétendre que tous les nazis auraient pris cette précaution, nonobstant la « routine [...] paperassière » invoquée à la page 208. Toutefois, comme ces papiers ne prouvent toujours pas ce qu'on veut y voir à tout prix, les exterminationnistes invoquent alors les « périphrases » et sollicitent les textes (« solution finale territoriale », qui indique clairement la volonté d'expulsion ou de transfert des populations, devient magiquement « solution finale », plus facile à solliciter dans le sens de l'extermination) sous le prétexte d'un « code secret » dont les mêmes exterminationnistes seraient les seuls interprètes autorisés. Là encore, la « preuve » par la référence aux expressions imagées ou ordurières des révolutionnaires jacobins est aussi habile qu'inexacte : car ces crâneries individuelles n'ont rien à voir avec un code secret et s'ajoutent aux textes les plus clairs. De plus, cet « esprit » français est diamétralement opposé à l'esprit teuto-nazi.

qu'elle avait « suffisamment exterminé » les juifs, et on espère que le lecteur sera assez naïf pour accepter l'idée que la confiscation implique l'extermination, et non, plus simplement, l'émigration ou la déportation<sup>(4)</sup>.

Tout au long de son livre, M. Secher égrène des phrases troublantes :

– parce que ces phrases peuvent être lues dans le sens contraire à l'histoire officielle de la seconde guerre mondiale que M. Secher prétend soutenir ; par exemple, une citation du général bleu Danican : « toutes les intrigues de cette guerre sur laquelle on a constamment menti » (p. 92) ;

– ou parce que ces phrases suggèrent de terribles parallèles avec 1945 si l'on remplace « Vendéens » par « Allemands » ; par exemple, dans la citation d'une lettre adressée au représentant du peuple Guezno : « il faut tout sacrifier pour mettre l'opinion de notrecôté. Il faut supposer que les chefs insurgés [sont des criminels]. [...]. Fais intercepter des courriers porteurse semblables lettres [...]. Il faufrendre] les Vendéens coupables aux yeux de la nation du mal que nous léerrons » (p. 130-131) ; par exemple encore, ce commentaire de l'auteur lui-même : « Il fallait accuser les Vendéens de tous les maux » (p. 185).

L'auteur est sujet, dirait-on, à de brusques poussées de révisionnisme, qu'il réfrène :

- « A l'occasion des procès ou de la rédaction de mémoires, d'autres avocats, comme Réal, ou des écrivains journalistes, comme Babeuf, demanderont l'accès aux "papiers publics" : on le leur refusera pour des prétextes divers. » (p. 90) ; heureusement pour lui, M. Secher s'abstient d'établir ici le moindre rapport avec l'interdiction faite aujourd'hui aux chercheurs d'accéder aux archives d'Arolsen, si riches en informations sur le sort réel des déportés juifs!

<sup>(4)</sup> L'auteur lui-même assigne la date de 1941 au début de la politique d'extermination (voy., à ce propos, l'article de Jessie Aitken, ci-dessus, p. 105-106). Que se serait-il donc passé de 1933 à 1941 ? N'y aurait-il eu aucune confiscation ? Pourquoi les journaux d'alors parlent-ils d'« extermination » dès 1933 ? et de déclaration de guerre économique à Hitler ? L'explication de toutes ces contradictions est simple : à cette époque, les mesures prises contre les juifs visaient à les contraindre à l'exil, et c'est dans ces mesures et dans cet exil que certains verront le commencement de ce qu'ils appelleront plus tard le « génocide ».

- « La Convention thermidorienne se rassurait : son honneur était sauf et l'oubli certain, d'autant plus que la Vendée, toujours hors la loi, ne pouvait saisir la justice. » (p. 94) ; M. Secher se garde à nouveau d'établir ici un rapport avec les années 1945 et suivantes et même il s'indigne (p. 220) contre ceux qui osent parler des décès allemands dans les camps créés par les Alliés après la défaite ;

 « Bien entendu, aucun historien officiel ne reprendra les fruits de cette enquête » (p. 181); là encore, M. Secher s'abstient d'établir le moindre rapport avec les enquêtes révisionnistes.

Aux pages 199-200, on frôle la subversion politique : « Une fois le pouvoir conquis et confisqué, malheur à celui qui s'oppose à cet ordre nouveau [...]. Les discours, la dotation d'avantages et de privilèges confirment les "bons" dans leur suprématie, alors que parallèlement les "mauvais" sont sanctionnés (on dit aussi "punis"), déchus de leurs droits, mis officiellement au ban de la société sous le couvert d'une loi servile. » On se prend alors d'une certaine sympathie pour M. Secher, et on se souvient que, dès la page 13 de ce livre, il nous livrait un souvenir personnel : « les étudiants se retrouvaient à la cafétéria et s'amusaient à se raconter ce qu'ils s'étaient imposés d'écrire pour ne pas être collés [par les professeurs] ». Était-ce un signe ? pour tenter de faire comprendre aux initiés ce que certains jeunes historiens doivent s'imposer ?

Malheureusement, M. Secher ne peut pas être acquitté au bénéfice du doute. Son livre n'est pas une plaisanterie d'étudiant, mais le gage qu'un jeune ambitieux donne au système politico-religieux qui entend maintenir l'Europe dans l'hypnose de la Shoah.

Il s'inquiète : « Et que va-t-il se passer [...] lorsque[...] les historiens prendront le relaîs[...] Alors tout ira très vite et on parlera de légendes juives [...]. L'œuvre d'Anne Franck sera assimilée à une œuvre romanesque, les témoignages comme ceux de Kurt Gerstein, de Steiner, de Rousset, d'Hoss, de Goldstein, de Kogon, de Tillon et combien d'autres, seront dénoncés comme partisans et [comble de l'horreur !] contrebalancé par ceux des Allemands » (souligné par nous) (p. 220-221).

M. Secher trahit là sa méconnaissance du sujet. Il jette pêle-même sur le papier les noms les plus disparates, dans le pire désordre chronologique, et il estropie comme à plaisir l'orthographe de ces noms. Il joue de malchance avec le choix qu'il en fait :

- du Journald'Anne Frank (et non pas Franck), même un P. Vidal-Naquet a dû écrire qu'il était « sinon une "supercherie littéraire", du moins un document trafiqué » (Les Assassins de la mémoire La Découverte, 1987, p. 31) et la stupéfiante édition des Journaux d'Anne Franken 1986 par H. Paape confirme ce jugement;
- les témoignages de Kurt Gerstein sont totalement discrédités depuis l'étude qu'en a faite Henri Roques et depuis ce qu'en a dit Raul Hilberg en 1985 au procès Zündel à Toronto;
- au sujet de Jean-François Steiner, célèbre en fin de compte pour avoir fabriqué, en collaboration (secrète) avec le romancier Gilles Perrault, un faux vrai *Treblinką* voici ce qu'écrit le même P. Vidal-Naquet :

D'abord, toute une sous-littérature qui représente une forme proprement immonde d'appel à la consommation et au sadisme doit être dénoncée.

[Note :] Chacun complètera ce que j'indique ici. Les noms de Christian Bernadac, de Silvain Reiner, de Jean-François Steiner viennent immédiatement au bout de la plume [...]. Je suis tombé [à une époque] dans le piège tendu par *Treblinka* de J.F. Steiner (Fayard, 1966) (*Ibid*, p. 27 et note 24 de la page 193) ;

- David Rousset a écrit un récit sur son internement à Buchenwald (camp réputé sans chambre à gaz) et il est plus un essayiste de talent qu'un historien;
- Rudolf Hoess (et non pas Hoss) est l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz et plus aucun historien ne s'appuie sérieusement sur les confessions délirantes qu'il est censé avoir rédigées pour ses geôliers et où il parle de 3 millions de morts à Auschwitz, tandis qu'aujourd'hui les historiens s'en tiennent provisoirement à la moitié de ce chiffre, avant de le réduire encore dans des proportions considérables quand « Arolsen » aura décidé de publier les « registres mortuaires » du camp ;
- Maurice Goldstein, si c'est de lui qu'il s'agit, préside le Comité international d'Auschwitz à Bruxelles; il n'a pas apporté de contribution particulière à l'histoire d'Auschwitz;

- Eugen Kogon, qui était à Buchenwald, n'a jamais apporté la preuve d'un génocide juif et surtout pas dans Les Chambresà gaz, secret d'État(Éd. de Minuit, 1984);
- Germaine Tillion (et non Tillon) a beaucoup parlé d'une prétendue chambre à gaz à Ravensbrück, mais seulement sur la foi de rumeurs; Olga Wormser-Migot a souligné les graves faiblesses de ce « témoignage » (Le Système Concentration naire nazi, 1933-1945 P.U.F., 1968, p. 541).

L'intention politique de M. Secher est évidente lorsque, contre « l'Allemagne réunifiée », il reprend les méthodes qui ont déjà bien servi : « On glisse vers l'horreur la plus vile [...]on tanne la peau des victimes, on fait fondre les corps pour retirer de la graisse<sup>(5)</sup>. Le nazisme y ajoutera un cocktail de modernités au nom de la science » (p. 207) ; « Le "génie allemand" invente le gaz, arme anonyme et absolue. » (p. 208) ; « seuls Hitler et quelques fanatiques seraient coupables. Quant au peuple allemand, il est excusé [...]. Oubliées la rédaction et la publication de *Mein Kampf*(1923-1925), oubliés les votes en faveur du Parti national-socialiste en 1930, 1932 et 1933 » (p. 218)<sup>(6)</sup>.

M. Secher dénonce aussi la responsabilité des Français dans le génocide juif : « Pareillement, seuls quelques Français seraient responsables [...]. Pétain n'a-t-il pas été doté des pleins pouvoirs [...] ? » (p. 218)<sup>(7)</sup>. Cette fois, nous sommes dans l'actualité immédiate ; M. Secher plaide pour les thèses de Me Klarsfeld et contribue à préparer le terrain pour que la France décide enfin de verser des indemnités à Israël, ainsi que le fait l'Allemagne depuis quarante ans.

<sup>(5)</sup> Si ces crimes ont peut-être été commis par les Bleus, en revanche les histoires semblables imputées aux Allemands *dès 1914* par la propagande de guerre ont fait l'objet d'excuses officielles de la part du gouvernement anglais au gouvernement de Weimar. Ce sont ces mêmes histoires qui ont été recyclées pendant la seconde guerre mondiale, mais, cette fois, les vainqueurs avaient intérêt à ne pas présenter d'excuses. A l'exception des chambres à gaz, sur lesquelles les avis restent toujours partagés, les historiens ont abandonné toutes ces légendes. M. Secher n'a pas de scrupules et il retarde.

<sup>(6)</sup> La passion n'excuse pas de tels raisonnements : ni *Mein Kampf*ni le parti national-socialiste n'ont parlé d'extermination, mais d'expulsion ou d'éviction économique, culturelle, politique.

<sup>(7)</sup> Le Maréchal Pétain a reçu les pleins pouvoirs d'une chambre du Front populaire. A suivre le raisonnement de M. Secher, on peut se demander si les électeurs de Léon Blum n'auraient pas une part de responsabilité dans le génocide des juifs.

Comme dans les trahisons de romans, l'auteur n'hésite pas à compatir au malheur de la France. Il ne nous épargne pas les sentiments : « il ne faut à aucun prix que *nous*oubliions ce drame [juif] [...] par devoir envers l'humanité » (souligné par nous) (p. 211); « La responsabilité du crime est bien collective, nationale et internationale. » (p. 219)(8); « notre faute » (souligné par nous) (p. 219) ; et ce sublime : « malgré le poids des idéologies, des intérêts personnels et notre amour-propre individuel ou national » (p. 222). Nous ne chercherons pas les intérêts personnels de M. Secher. Pendant qu'il nous prêche la culpabilité et la punition d'un péché non démontré, le bon apôtre assure son « salut » individuel en intégrant la caste des « prêtres et des lévites »(9), précisément par cet acte de haute piété qui consiste à nous maintenir, nous ses lecteurs potentiels, nous les Européens, dans ce que nous pouvons appeler, en parodiant Saint-Paul, « la servitude du pseudo-péché ».

Ce péché, si grave quoique non démontré, justifie toutes les inquisitions, toutes les lois Gayssot : « D'où la nécessité de rester vigilants et d'accepter la vérité, toute la vérité, même si elle est cauchemardesque, de la cultiver et de l'entretenir » (p. 212). M. Secher nous paraît donner ici dans la pathologie morbide.

Mais le plus terrible aveu est sans doute dans la réponse que l'auteur apporte à une question qu'il se pose à lui-même, à la page 216. Constatant que la France a voulu rayer le génocide vendéen de son histoire (ce qui est un crime contre la vérité), il écrit : « Est-ce dire que le peuple a besoin pour se reproduire d'une histoire propre ? [...] Je serais tenté de le croire ». Mais alors, quand nous reprochons avec insistance à l'Allemagne le génocide des juifs, encore plus inexpiable aux yeux de M. Secher que le génocide des Vendéens, est-ce que nous n'empêchons pas ce pays de « se reproduire » ? Il ne peut échapper à notre historien que le sentiment de culpabilité qui a été inculqué aux Allemands, et progressivement à tous les Européens depuis 1945, contribue à ce dégoût mortel, que nous leur voyons, d'eux-mêmes,

<sup>(8)</sup> Cette culpabilité « internationale » ouvre de bien intéressantes perspectives de « réparations » à l'État d'Israël. On retrouve là comme la version sioniste de la Cité sainte invoquée par la Thora, et des tributs que tous les peuples de la terre apporteraient alors à Jérusalem.

<sup>(9)</sup> J'emprunte l'expression à M<sup>gr</sup> Lustiger, qui n'a pas encouru de procès.

de leur civilisation, de leur identité, de leur propre survie, un dégoût qui contribue à la baisse suicidaire de leur fécondité et qui constitue bien le plus vicieux et le plus réussi de tous les génocides.

Il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir appelé notre attention sur ce système tortueux, mais ne pas oublier que, si le génocide des juifs n'a pas existé, la responsabilité de M. Secher dans la propagation du mythe est grave.

M. Secher commet la maladresse d'écrire : « La Vendée a été déclarée coupable par ceux qui se voulaient et se veulent encore les héritiers de 1793-1794 » (p. 171). C'est ici que s'écroule son édifice et se révèle son artifice.

Les « héritiers » dont il nous parle sont tous les gouvernements depuis lors, à l'exception, assez relative d'ailleurs, des quinze années de la Restauration ou des quatre années de « Vichy ». Ces « héritiers », ce sont aussi tous les gouvernements depuis LA « libération », tous ceux qui, « consensuellement », ont pris leur part des commémorations du « bicentenaire ».

Si donc il est vrai — et il est vrai, car le fait est établi par des preuves certaines — que le génocide vendéen a été commis puis occulté et que l'histoire de France a été truquée sur ce point (et tant d'autres!), ce ne peut être que par le fait des gouvernements, des pouvoirs politiques, des historiens appointés de la République, et avec des moyens d'État considérables<sup>(10)</sup>, au bénéfice des idéologies et des hommes qui participaient et participent encore à ces pouvoirs. Ce sont ces mêmes pouvoirs, ces mêmes groupes d'intérêts ayant célébré LE « bicentenaire », qui nous obligent à croire aux chambres à gaz hitlériennes et au génocide des juifs; et, pour ce faire, ils se sont dotés d'une loi sans précédent dans l'histoire des démocraties modernes : la loi Gayssot.

M. Secher est homme prudent et habile et il n'a garde d'être trop précis. Mais il résulte quand même de son livre que

<sup>(10)</sup> L'auteur a raison de citer Taine, ou de faire remonter à 1830, c'est-à-dire à Louis-Philippe, l'offensive de falsification et de propagande, si bien analysée et dénoncée dans l'intéressante *Histoire d'une histoire esquissée pour le troisième cinquantenaire de læévolution française* publiée par Daniel Halévy en 1939 aux éditions Grasset. Trop souvent un historien se gausse des énormités de propagande qui s'étalent ingénument dans les manuels d'histoire d'autrefois et ne se rend pas compte que nos manuels d'aujourd'hui foisonnent d'énormités identiques.

ceux qu'il dénonce comme les falsificateurs de l'histoire de la Vendée, ces héritiers de 1793-1794, seraient les vertueux défenseurs de la vérité de la seconde guerre mondiale ; il voudrait nous faire croire que ceux qui n'ont pas hésité à truquer l'histoire de France au profit de leur idéologie et de leurs intérêts n'auraient eu aucun intérêt et n'auraient jamais osé truquer l'histoire de l'Allemagne ni celle de la seconde guerre mondiale.

M. Secher ne se trompe pas : il sait où sont les « avantages » et les « privilèges » (p. 200) et il a trouvé un moyen ingénieux pour rentrer en grâce.

Mais il nous trompe.

Les historiens qui ont nié et occulté le génocide vendéen, qui ont truqué cette page de l'histoire de France pour « laver le modèle [républicain] de toute souillure, [et] ôter la tache de sang vendéenne » (p. 173) ont nié et occulté des faits bien réels, établis par des preuves certaines, nombreuses et concourantes, qui permettent aujourd'hui à un Reynald Secher de rétablir la vérité et de « réviser » l'histoire officielle sur ce point. Ces historiens ont touché les dividendes de leurs services.

Au contraire, les quelques hommes courageux qui osent rechercher la vérité sur la seconde guerre mondiale sont persécutés. Ils ont dû faire le sacrifice de leur carrière, et parfois même celui de leur vie. Ce que M. Secher ne veut surtout pas savoir, et moins encore dire, c'est que les prétendus « faits incontestables » sur lesquels enquêtent les révisionnistes, le plus loyalement d'ailleurs, ne sont pas établis par des preuves de droit commun, et ne restent encore, après quelque quarante ans, que des croyances, ni plus ni moins respectables que d'autres, certes, mais qu'il est abusif et mensonger — mais pas innocent — de présenter comme des vérités démontrées.

Que M. Secher abandonne l'éloquence et l'anathème, et qu'il nous présente une preuve, une seule preuve de falsification commise par ceux qu'avec ses nouveaux amis il appelle, d'une formule creuse et assassine, les « assassins de la mémoire ». En attendant ce jour, je me bornerai à respecter la loi Gayssot, mais que M. Secher ne nous en demande pas plus.